

# MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : [mairie.cherier@gmail.com](mailto:mairie.cherier@gmail.com)

site internet : [cherier.fr](http://cherier.fr)

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf A. FRAGNE, excusé, a abordé les questions suivantes :

### ► **Projet préfectoral de coopération intercommunale du 29 mars 2016 :**

Les communes disposent de 75 jours pour se prononcer à nouveau sur le projet préfectoral de schéma de coopération intercommunale qui préconise toujours la fusion de notre communauté de communes d'Urfé dans Roannais Agglomération, qui regrouperait alors 81 communes. Les études montrent que dans ce cas, la représentativité du Pays d'Urfé serait de 8 % des voix par rapport à toute la Communauté d'Agglomération Roannaise, contre 22 % pour la seule commune de Roanne ; de plus les impôts à verser à l'intercommunalité par les contribuables passeraient de 3,83 % actuellement à 9,35 % en taxe d'habitation (impôts le plus significatif puisqu'il représente plus de la moitié de notre "richesse fiscale") et contraindraient de plus la commune à baisser ses propres taux pour éviter une trop importante hausse sur la feuille d'impôts locaux des contribuables.

Après débat sur le sujet, M. le Maire propose un vote à main levée en deux parties :

1°) Qui s'oppose au projet de fusion dans Roannais Agglomération ? Le vote donne un résultat de 9 voix **contre** le projet préfectoral et 1 voix pour.

2°) Qui est favorable au projet alternatif de "Loire et Monts Communauté" ? Le vote donne un résultat de 9 voix **pour** et 1 abstention.

► **Certificat d'urbanisme négatif** pour la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle A401 au Vieux Cherier : le conseil municipal exprime son opposition à cette réponse négative des services de l'Etat pour une parcelle desservie en électricité, eau et assainissement. Il soutiendra et appuiera une dérogation pour l'obtention du permis de construire si une demande est déposée pour la construction d'une résidence principale sur cette parcelle.

► **Cérémonie du 8 mai** : M. le Maire transmet au conseil municipal le déroulement proposé par les anciens d'AFN pour la cérémonie de commémoration : 11 h messe pour tous les morts de tous les conflits - 12 h : cérémonie et dépôt de gerbe au monument aux morts - 12 h 30 : vin d'honneur en mairie, offert par la municipalité. Toute la population et les enfants de l'école sont cordialement invités à assister à la cérémonie et au vin d'honneur qui suivra.

► **Conséquences de l'incendie des locaux techniques de la mairie** : l'incendie ayant détruit plusieurs matériels indispensables au travail de l'équipe voirie, il est décidé :

\* de racheter une camionnette d'occasion (type kangoo, berlingot etc..., moins de 100 000km, dans les 4000 à 5000€)

\* de racheter l'équivalent actuel de la tondeuse auto-tractée avec coupe frontale pour le terrain de foot, modèle renforcé à 5241€ ttc, marque Cub Cadet, chez Motoculture de la Côte, fournisseur de la marque.

\* de racheter la même tondeuse-débroussailleuse qui venait d'être livrée, à 1990€ ttc, chez le même fournisseur.

Vues les circonstances et l'urgence à se rééquiper, il ne sera pas procédé à une mise en concurrence, celle-ci ayant déjà été organisée lors des 2 précédentes réunions.